



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU

CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Section 0 : Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA)

Référence SIGMAP : S_C2EA_71318 (Plan de passation 2023 du C2EA, version n° 2 publié le 11 mai 2023)

Avis n° : 005...-2023/MESRS/UAC/INE/C2EA/SPM du ...08.../...09.../2023

Objet : Recrutement d'une compagnie d'assurance pour la souscription à une police d'assurance maladie aux étudiants boursiers du centre du C2EA pour le compte des années 2023, 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande.

1-) Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics du Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA) publié sur le portail web des marchés publics le 11 mai 2023 (PPM 2023, version n° 2).

2-) Le Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, afin de financer le projet de Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance pour la souscription à une police d'assurance maladie aux étudiants boursiers du centre du C2EA pour le compte des années 2023, 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande.

3-) Le Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour réaliser les diverses prestations liées à l'assurance maladie de deux cents vingt (220) étudiants boursiers du C2EA (au cours des années 2023, 2024 et 2025), réparties en lot unique. Il donnera lieu à la conclusion d'un accord cadre devant

permettre d'établir les règles relatives aux bons de commande à émettre sur période ne pouvant excéder trois (03) ans conformément aux dispositions des articles 40 et 41 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Ces services sont à réaliser au niveau des hôpitaux, centres de santé, laboratoires cliniques et pharmacies du pays et hors du pays, en cas de besoin, dans un délai de **douze (12) mois** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage de la prestation (pour chaque Bon de commande émis). Chaque Bon de commande pourra être renouvelé après une évaluation satisfaisante des prestations réalisées.

Les variantes ne sont pas autorisées.

4-) Les principales exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises : ayant au moins trois (03) années d'existence

Capacité technique :



- être en règle vis-à-vis de la législation béninoise ;
- être une entreprise d'assurance opérant dans la branche Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports (IARDT) dûment installée au Bénin, cette preuve peut être apportée par le registre de commerce et/ou les statuts ;
- être une entreprise agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exercice des prestations d'assurance IARDT sur le territoire béninois ;
- fournir la liste des prestataires agréés (pharmacies, cliniques, hôpitaux, laboratoires d'analyse médicales et de radio, cabinets dentaires, optiques, ...) ;
- fournir la liste des médecins conseils de la compagnie d'assurance : au moins deux (02) médecins ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine des assurances ;
- ne pas avoir d'antécédents de défaut d'exécution de marché au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) ;

- avoir effectivement réalisé en tant que prestataire ou sous-traitant, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) et celle en cours (2023), au moins deux (02) marchés de prestation d'assurance maladie d'un montant minimum chacun de trente-deux millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-treize (32 542 373) F.CFA. Les preuves justificatives des expériences doivent être conforme au point 2 de l'Annexe A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience ;
- disposer du Personnel nécessaire à la réalisation satisfaisante des prestations tel qu'exigé au point 5 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- fournir les états financiers certifiés des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) dans la forme prescrite au point 1 de l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière ;
- avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à quarante-huit millions huit cent treize mille cinq cent cinquante-neuf (48 813 559) F.CFA ;
- avoir accès à des financements à hauteur de douze millions deux cent trois mille trois cent quatre-vingt (12 203 390) F.CFA justifiés par une attestation d'une banque ou de tout autre institution agréée en République du Bénin.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Capacité technique :

- être en règle vis-à-vis de la législation béninoise



- être une entreprise d'assurance opérant dans la branche Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports (IARDT) dûment installée au Bénin, cette preuve peut être apportée par le registre de commerce et/ou les statuts ;
- être une entreprise agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exercice des prestations d'assurance IARDT sur le territoire béninois ;

- fournir la liste des prestataires agréés (pharmacies, cliniques, hôpitaux, laboratoires d'analyse médicales et de radio, cabinets dentaires, optiques, ...);
- fournir la liste des médecins conseils de la compagnie d'assurance : au moins deux (02) médecins ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine des assurances ;
- ne pas avoir d'antécédents de défaut d'exécution de marché au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) ;
- disposer du Personnel nécessaire à la réalisation satisfaisante des prestations tel qu'exigé au point 5 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.

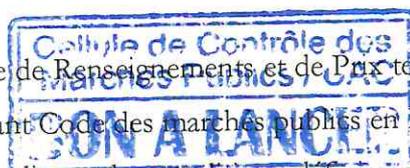
Capacité financière :

- fourni le bilan d'ouverture et les états financiers certifiés de leurs années d'existence dans la forme prescrite au point 1 de l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière ;
- avoir accès à des financements à hauteur de douze millions deux cent trois mille trois cent quatre-vingt (12 203 390) F.CFA justifiés par une attestation d'une banque ou de tout autre institution agréée en République du Bénin ;
- fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels à hauteur de quarante-quatre millions sept cent quarante-cinq mille sept cent soixante-trois (44 745 763) F.CFA.

Voir le document de la Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées (**Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification et Annexe A-3 : Pièces nécessaires pour l'examen de la qualification**).

5-) Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de **trois (03) ans**.

6-) La participation à cette procédure de Demande de Renseignements et de Prix telle que définie dans la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.



7-) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Spécialiste en Passation des Marchés** du projet Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA), Monsieur **Grégoire D. GNANVI** ; e-mail : gnanvidotome@yahoo.fr, Téléphone : (+229) 95 84 01 94 et prendre connaissance des documents de la Demande de Renseignements et de Prix auprès du **Spécialiste en Passation des Marchés** du Projet à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**, tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures (heure locale)**.

8-) Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du 12...../.....09...../2023. Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique (e-mail : gnanvidotome@yahoo.fr) à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Les retraits électroniques (version PDF sur clé USB et par e-mail) sont fortement recommandés.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.



9-) Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)** au plus tard le 25...../.....09...../2023. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10-) Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)** à **10 heures 30 minutes (heure locale)**.

11-) Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **quatre cent six mille sept cent quatre-vingt (406 780) F.CFA** sous l'une des formes prescrites au point 16 des Instructions aux candidats.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la Demande de Renseignements et de Prix¹.

12-) Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.



13-) Les résultats de l'appel à concurrence seront publiés sur le Tableau d'affichage de la Mairie d'Abomey-Calavi, sur le Tableau d'affichage de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, et sur le Tableau d'affichage de l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

Abomey-Calavi, le 08 / 09 / 2023

Le Coordonnateur,



Daouda MAMA
Professeur Daouda MAMA

¹ Voir loi n° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.